



Assemblée générale

Distr. générale
8 novembre 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session
Point 89 de l'ordre du jour

Réduction des budgets militaires

Rapport de la Première Commission

Rapporteur : M. Darren **Hansen** (Australie)

1. La question intitulée « Réduction des budgets militaires » a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale conformément à la résolution 35/142 B du 12 décembre 1980.
2. À sa 2^e séance plénière, le 16 septembre 2016, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire cette question à son ordre du jour et de la renvoyer à la Première Commission.
3. À sa 1^{re} séance, le 30 septembre 2016, la Première Commission a décidé de tenir un débat général sur toutes les questions touchant le désarmement et la sécurité internationale qui lui avaient été renvoyées, à savoir les points 89 à 105. Ce débat a eu lieu de la 2^e à la 9^e séance, du 3 au 7 et du 10 au 12 octobre. À sa 8^e séance, le 11 octobre, la Commission a eu un échange de vues avec le Haut Représentant adjoint pour les affaires de désarmement sur la suite donnée aux résolutions et aux décisions adoptées à des sessions précédentes et la présentation des rapports. À sa 10^e séance, le 13 octobre, la Commission a eu un échange de vues avec le Haut Représentant pour les affaires de désarmement et d'autres hauts fonctionnaires chargés des questions relatives à la maîtrise des armements et au désarmement. Elle a également consacré 13 séances (de la 10^e à la 22^e), les 13 et 14, du 17 au 21 et du 24 au 27 octobre, à des débats thématiques et à des tables rondes avec des experts indépendants. Lors de ces séances et pendant la phase de prise de décisions, des projets de résolution ont été présentés et examinés. La Commission s'est prononcée sur tous les projets de résolution et de décision de sa 22^e à sa 26^e séance, les 27 et 28 octobre et du 31 octobre au 2 novembre¹.

¹ Les débats que la Commission a consacrés à la question sont consignés dans les documents suivants : A/C.1/71/PV.2, A/C.1/71/PV.3, A/C.1/71/PV.4, A/C.1/71/PV.5, A/C.1/71/PV.6, A/C.1/71/PV.7, A/C.1/71/PV.8, A/C.1/71/PV.9, A/C.1/71/PV.10, A/C.1/71/PV.11, A/C.1/71/PV.12, A/C.1/71/PV.13, A/C.1/71/PV.14, A/C.1/71/PV.15, A/C.1/71/PV.16, A/C.1/71/PV.17,



4. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie du rapport du Secrétaire général sur l'information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires (A/71/115 et Add.1).

5. Aucun projet n'a été présenté et la Commission n'a pris aucune décision au titre de cette question.

A/C.1/71/PV.18, A/C.1/71/PV.19, A/C.1/71/PV.20, A/C.1/71/PV.21, A/C.1/71/PV.22, A/C.1/71/PV.23, A/C.1/71/PV.24, A/C.1/71/PV.25 et A/C.1/71/PV.26.